

MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot -
Canton de Puy l'Evêque

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASSAGNES

Réunion du mercredi 11 avril 2018 à 18 h 00

L'an deux mille dix-huit et le onze avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Cassagnes, dûment convoqué le 04 avril 2018, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH (Maire).

Nombre de conseillers : <ul style="list-style-type: none">• en exercice: 10• présents : 7• votants : 7	Présents : Monsieur LANDIECH, Madame DACHARY, Monsieur LOUBIERES, Madame DESSAINT, Madame VERDIER, Monsieur CAYROL, Monsieur MAQUIN Absents : Monsieur FERNANDEZ, Monsieur VIEILLARD Excusés : Monsieur ASTOUL Secrétaire de séance : Madame DESSAINT
--	--

Date d'affichage : mercredi 04 avril 2018

OBJET : Mise en place des propositions relatives au fonctionnement de la commune.

Monsieur Bernard LANDIECH (Maire) procède à la lecture du compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'ayant été formulée, toutes les décisions prises sont adoptées.

DELIBERATIONS DU CONSEIL :

2018_0007 Vote du Budget Primitif de la commune de Cassagnes pour l'exercice 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018 tel que présenté par le Maire, Monsieur Bernard Landiech.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	235 376,32 €uros
Recettes	235 376,32 €uros

Section d'investissement	
Dépenses	104 469,74 €uros
Recettes	104 469,74 €uros

2018 0008 Vote des taxes locales pour l'exercice 2018 :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la hausse des différentes dotations de l'Etat, pour l'exercice 2018, il serait souhaitable de compenser cette évolution de trésorerie par un gèle des taxes locales comme suit :

- 10.95 % pour la taxe d'habitation.
- 14.69 % pour le foncier bâti.
- 150.75 % pour le foncier non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les taux pour 2018.

2018 0009 Délibération fixant la rémunération pour le gardiennage de l'Eglise de Cassagnes sur l'exercice 2018 :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une proposition d'indemnité pour le gardiennage de l'Eglise à octroyer à l'agent d'entretien de la commune, Mme Sylvie Delorme, pour un montant de 474.22 € au titre de l'exercice 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

d'octroyer ce montant de 474.22 € à Madame Sylvie Delorme au titre des fonctions de gardiennage et d'entretien de l'Eglise de la commune,

et donne tout pouvoir au Maire pour exécuter cette décision et inscrire cette contribution au **budget 2018**.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le maire expose au Conseil Municipal la problématique de l'entretien d'une parcelle communale jouxtant la voirie et la propriété de Monsieur BELLINGAN au lieu-dit Larroque.
- Monsieur le maire présente au Conseil le projet d'urbanisme au lieu-dit Tarrieu pour lequel Monsieur FAERBER a sollicité la mairie et le défaut de desserte de réseaux y afférant. Monsieur le Maire précise que ce dossier est traité en collaboration avec Monsieur Cabessut de la FDEL également en relation avec le demandeur.

La séance est levée à 20 h30.